

RÈGLEMENT DU CONCOURS (le « Règlement officiel »)

Tournée mondiale (le « Concours »)

Le présent Règlement officiel régit le Concours. En participant ou en tentant de participer au Concours, vous serez réputé avoir lu, compris et accepté le présent Règlement officiel.

1. QUI SONT LES COMMANDITAIRES?

Le Concours est commandité et administré par Rogers Communications Inc. ou par une de ses filiales ou une des sociétés de son groupe (« **Rogers** ») au nom des stations de radio suivantes : CHEZ-FM; CJRQ-FM; CJQ-FM; CKFX-FM; CIKR-FM; CITI-FM; CKMH-FM; CJRX-FM; CKYX-FM; CFGP-F (individuellement une « **Station** » et collectivement les « **Stations** »).

Rogers et tout co-commanditaire du Concours sont appelés, collectivement ou individuellement, les « **Commanditaires** ».

Ce Concours n'est pas commandité, parrainé ou administré par l'entremise d'un service ou d'un site de médias ou de réseaux sociaux tiers, ni associé à un tel service ou site (chacun étant désigné comme un « **Service tiers** »), incluant notamment Facebook, Instagram et/ou X (anciennement Twitter). Toute question, opinion ou plainte concernant le Concours doit être adressée à Rogers, et non à un Service tiers.

2. QUI EST ADMISSIBLE?

Pour être admissible au Concours, la personne doit :

- (a) résider légalement au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence au moment de sa participation;
- (b) être légalement en mesure de voyager au Birmingham (Angleterre) et détenir tous les documents dont la présentation est exigée par les douanes canadiennes et/ou internationales et le personnel de l'aéroport;
- (c) pouvoir participer au prix durant les dates et le moment établis par les Commanditaires si elle est choisie comme gagnante potentielle (tel qu'il est défini ci-dessous).

Les employés, dirigeants, administrateurs, agents et représentants des Commanditaires ou de leurs sociétés mères, leurs filiales ou les membres de leur groupe respectifs, tout fournisseur de prix, toute autre entreprise associée au Concours, toute personne qui partage le domicile des personnes susmentionnées, qu'elle fasse partie ou non de leur famille ou qu'elle soit membre de leur famille immédiate (conjoint, parent, enfant, frère ou sœur) ne sont pas admissibles au Concours. Les personnes qui ont gagné le concours d'une Station dans les trente (30) jours précédant le début du Concours et les personnes qui ont gagné un prix d'une valeur approximative de mille dollars (1 000 \$) ou plus offert par la Station dans les six (6) mois précédant leur sélection comme gagnant potentiel du Concours ne sont pas admissibles.

3. QUAND LE CONCOURS DÉBUTE-T-IL ET QUAND PREND-IL FIN?

Vous pouvez participer au Concours entre 8 h, le 20 mai 2025 et 23 h 59, le 5 juin 2025 (la « **Période de participation** »), après quoi celui-ci sera terminé et aucune autre participation ne sera acceptée. Toutes les heures indiquées dans le présent Règlement officiel correspondent à l'heure de l'Est.

4. COMMENT PUIS-JE PARTICIPER?

Aucun achat n'est requis pour participer au Concours. Participez au moyen de la méthode indiquée ci-dessous. Aucune participation selon une autre méthode ne sera acceptée.

Participation à la radio, sollicitation à texter

Pour participer au Concours : (i) écoutez la chanson du jour d'Ozzy Osbourne ou de Black Sabbath sur n'importe laquelle des Stations tous les jours de la semaine (du lundi au vendredi seulement) durant la Période de participation pour obtenir un indice à texter, et (ii) dans les deux (2) minutes suivant la sollicitation à texter (la « **Fenêtre de participation** »), envoyez à la Station, au 762-555, un texto commençant par le mot clé « WIN ». Vous pouvez envoyer votre texto au moyen d'un téléphone cellulaire doté de la fonction de messagerie bidirectionnelle. Les tarifs courants de votre fournisseur peuvent s'appliquer aux textos, aux textos à un code abrégé et à la transmission de données. En envoyant un message à la Station, conformément à ce Règlement officiel, vous acceptez d'être diffusé sur les ondes à la Station.

À la fin de chaque Fenêtre de participation, chaque Station procédera à un tirage au sort parmi tous les messages admissibles reçus durant une telle Fenêtre de participation (les « **Messages admissibles** »), afin de sélectionner un (1) participant qui serait considéré comme un gagnant admissible. Les participations non sélectionnées ne seront pas reportées au tirage suivant. La Station communiquera avec le participant au moyen de l'information fournie dans le message envoyé; toutefois, dans l'éventualité où la Station serait dans l'incapacité de communiquer avec un participant sélectionné pour quelque raison que ce soit dans un délai de 10 minutes, elle pourrait le disqualifier et en choisir un autre au hasard parmi les autres messages admissibles reçus durant la Fenêtre de participation applicable, jusqu'à ce qu'elle réussisse à communiquer avec un gagnant admissible.

La diffusion en ligne du contenu de la Station pourrait être différée par rapport au signal radio de la Station, et pourrait fluctuer selon la mémoire de votre ordinateur et la vitesse de votre connexion Internet. Pour cette raison, nous recommandons aux auditeurs d'écouter la Station « en direct » au moyen d'un véritable poste radio.

5. COMBIEN DE FOIS PUIS-JE PARTICIPER AU CONCOURS?

Limite d'une participation par personne, par Fenêtre de participation, par Station.

En cas de participations multiples à un concours ayant des restrictions définies liées à la participation, seule la première participation admissible sera acceptée.

6. MA PARTICIPATION PEUT-ELLE ÊTRE REFUSÉE OU REJETÉE?

Les participations peuvent faire l'objet d'une vérification par les Commanditaires en tout temps. Votre participation pourrait être refusée ou rejetée dans les cas suivants :

- (a) vous tentez de participer au Concours en utilisant des moyens non autorisés par le présent Règlement officiel;
- (b) votre participation contient de l'information fausse ou trompeuse ou elle est reçue en retard, falsifiée, illisible, endommagée ou incomplète ou autrement irrégulière;
- (c) votre participation a été soumise au moyen de méthodes robotisées, automatisées, programmées ou de tout autre moyen illicite;
- (d) votre participation ne respecte pas le présent Règlement officiel.

Les Commanditaires se réservent le droit de refuser toute participation pour tout autre motif, à leur discrétion.

7. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION?

En participant au Concours :

- (a) vous acceptez d'être lié par le présent Règlement officiel et par les décisions des Commanditaires, lesquelles sont définitives, exécutoires et absolues;
- (b) vous déclarez et garantisiez ce qui suit : (i) votre participation, y compris tout élément formant votre participation (votre nom, votre nom d'utilisateur, votre photo de profil, l'enregistrement de votre voix, etc., selon ce qui s'applique) et tout matériel soumis avec votre participation (par exemple, toute photo, toute vidéo, tout écrit ou tout autre élément soumis, selon ce qui s'applique) (tout élément et tout matériel, collectivement, le « **Matériel de participation** »), est originale et a été créée par vous, (ii) vous disposez de tous les droits nécessaires à l'égard de votre Matériel de participation pour participer au Concours, notamment, le consentement de tout tiers dont les renseignements personnels font partie de votre Matériel de participation, et (iii) votre Matériel de participation ne contient pas, ne représente pas et ne comporte pas de contenu inapproprié, répréhensible ou offensant, tel que déterminé par les Commanditaires;
- (c) vous comprenez et acceptez qu'aucun élément de votre participation, y compris votre Matériel de participation, ne vous sera retourné et qu'il pourrait faire l'objet d'une modération ou d'une modification par Rogers, selon ce qui est jugé approprié;
- (d) vous accordez aux Commanditaires le droit irrévocable d'utiliser votre Matériel de participation dans tout média partout dans le monde et à quelque fin que ce soit en lien avec le Concours (ou en lien avec tout concours semblable), notamment le droit d'utiliser, de reproduire, de modifier, d'adapter ou de traduire le Matériel de participation, ou d'en tirer des œuvres dérivées, sans vous fournir d'avis, de rémunération ni de contrepartie supplémentaire;
- (e) vous renoncez à toute réclamation pour droits moraux à l'égard de toute utilisation de votre Matériel de participation par Rogers aux termes des droits accordés dans le présent Règlement officiel;
- (f) vous déchargez et libérez à perpétuité les Commanditaires, leurs sociétés mères, les membres de leur groupe et leurs filiales respectives, ainsi que toute autre entreprise associée au Concours, de même que tous leurs administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, détenteurs de licence, successeurs et ayants droit respectifs et tout Service tiers (collectivement les « **Renonciataires** »), et vous acceptez de décharger et d'exonérer chacun des Renonciataires à l'égard des réclamations, dommages-intérêts ou responsabilités, notamment les coûts ou les pertes liés à des blessures corporelles, un décès, des dommages matériels, la perte ou la destruction de biens, résultant de quelque manière que ce soit de (i) votre participation au Concours, (ii) de l'attribution, de la réception, de la possession, de l'utilisation ou du mauvais usage d'un prix, en totalité ou en partie, incluant la participation à un voyage ou à toute activité en lien avec le prix, (iii) de l'utilisation de tout Matériel de participation et Matériel publicitaire (défini ci-dessous) conformément aux droits accordés aux termes du présent Règlement officiel, ou (iv) d'un manquement au présent Règlement officiel.

8. QUELS SONT LES PRIX DU CONCOURS?

Il y a un (1) voyage à gagner dans le cadre de ce Concours (soit le « **Prix voyage** »), qui consiste en ce qui suit :

- un vol aller-retour en classe économique pour le gagnant et un (1) invité (collectivement nommés les « **Voyageurs** ») à partir de l'aéroport international canadien le plus près de la résidence du gagnant (déterminé par les Commanditaires) jusqu'à Birmingham [ville] (la « **Destination** »), du 3 au 7 juillet 2025;
- cinq (5) nuits d'hébergement (dans une [1] chambre standard en occupation double) à Destination ou près de la Destination dans un hôtel choisi par les Commanditaires;
- deux (2) billets pour voir Black Sabbath le 5 juillet 2025 à Villa Park Birmingham, à Birmingham, en Angleterre.

- (a) Le Prix voyage est évalué à approximativement douze mille dollars (12 000 \$ CA). La valeur réelle peut différer en fonction des détails du prix, y compris la ville de départ. Les modalités suivantes s'appliquent

à tout Prix voyage attribué dans le cadre du présent Concours :Le gagnant pourrait être tenu de réserver le Prix voyage, ou d'effectuer le voyage, avant une date donnée, comme il est annoncé par les Commanditaires. Le Prix voyage ne donne pas droit à des milles aériens. Les réservations sont prises en fonction de la disponibilité au moment de la demande. Une fois les réservations effectuées, elles ne pourront en aucun cas être modifiées, à moins que les Commanditaires ou les fournisseurs du prix en décident autrement.

- (b) Chaque Voyageur doit avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où il réside, à moins d'être accompagné d'un parent ou d'un tuteur légal.
- (c) le Voyageur pourrait devoir présenter une carte de crédit valide et reconnue à son arrivée à l'hôtel, afin de payer les dépenses engagées en excédent des frais normaux d'hôtel;
- (d) Si le gagnant choisit de voyager avec un nombre d'invités inférieur au nombre d'invités prévu dans la description du prix fourni ci-dessus, aucune compensation supplémentaire ne sera versée à ce titre, en aucune circonstance.
- (e) Les billets sont soumis à certaines conditions, telles qu'elles sont indiquées par les émetteurs. Des dates d'interdiction de voyager pourraient s'appliquer (comme il est indiqué par les Commanditaires).
- (f) Les Voyageurs sont responsables de ce qui suit : leur transport pour se rendre à l'aéroport et en revenir; leur assurance voyage et leur assurance médicale; les documents de voyage; toutes les taxes applicables; et les dépenses supplémentaires non comprises dans le prix.
- (g) Les Renonciataires déclinent toute responsabilité à l'égard des annulations, des modifications, des retards, des diversions ou autres changements apportés à l'itinéraire du voyage; des frais engagés en raison de toute modification apportée à l'itinéraire du voyage; ou des dommages-intérêts, des pertes ou des responsabilités dans le cas où un Voyageur se verrait refuser le droit de voyager en raison de restrictions émises par les autorités aéroportuaires ou pour tout autre motif.
- (h) Les Commanditaires et les fournisseurs du prix se réservent le droit de disqualifier tout Voyageur ou de le retirer de toute activité à tout moment s'il ne coopère pas; a un comportement répréhensible ou abusif; refuse de respecter les règles, la réglementation ou les lois applicables; a causé des préjudices à des personnes ou des dommages à des biens (ou est susceptible d'en causer); a compromis la réputation des Commanditaires ou des fournisseurs du prix (ou est susceptible de la compromettre).

9. Y A-T-IL DES CONDITIONS RELIÉES AUX PRIX?

Tous les détails relatifs au prix seront déterminés par les Commanditaires à leur entière discrétion. En plus des conditions relatives aux prix prévues ailleurs dans le présent Règlement officiel, tout prix attribué dans le cadre du Concours est assujéti aux conditions suivantes :

- (a) À l'exception des cartes-cadeaux, des bons et des prix en argent, la valeur du prix mentionnée dans le présent Règlement officiel est approximative. Aucune compensation ne sera offerte si la valeur réelle d'un prix est inférieure à celle indiquée dans le présent Règlement officiel.
- (b) Les Commanditaires se réservent le droit, à leur entière discrétion, de remplacer un prix, en totalité ou en partie, par un prix ou une composante d'un prix d'une valeur au moins équivalente à celle du prix annoncé si le prix ou une composante du prix ne peut être attribué pour quelque raison que ce soit.
- (c) Dans l'éventualité où Black Sabbath est dans l'impossibilité de participer au concert pour quelque raison que ce soit, ou que le concert est annulé pour quelque raison que ce soit, cette composante du prix sera réputée avoir été honorée et ne sera pas remplacée, sauf à l'entière discrétion des Commanditaires.
- (d) Le prix doit être accepté tel qu'il est décerné et il ne peut être transféré ni revendu, à moins que les Commanditaires en décident autrement. Le prix décerné pourrait ne pas correspondre exactement au prix annoncé. Le prix est fourni « tel quel », sans aucune déclaration ou garantie de quelque sorte de la part des Commanditaires.
- (e) Une fois que le prix est attribué, y compris les Prix voyage, toute portion de celui-ci qui restera inutilisée sera considérée comme ayant fait l'objet d'une renonciation. Aucun prix ne sera remplacé s'il est perdu, détruit, endommagé ou volé ou, s'il s'agit d'un Prix voyage, s'il n'est pas accepté pour quelque raison que ce soit.

10. COMMENT LES GAGNANTS POTENTIELS SERONT-ILS CHOISIS?

Le 6 juin 2025, à environ 8 h, Rogers procédera à un (1) tirage au sort parmi les participants admissibles confirmés par les stations ROCK afin de sélectionner un (1) gagnant potentiel. Le gagnant potentiel sera avisé aux coordonnées fournies au moment de la participation au concours.

Dans l'éventualité où un gagnant potentiel ne répond pas à cet avis lors du premier appel, refuse un prix pour quelque raison que ce soit ou ne satisfait pas aux exigences énoncées dans le présent Règlement officiel, tel que déterminé à la seule discrétion des Commanditaires, il sera disqualifié. Un autre gagnant potentiel pourra alors être sélectionné au hasard parmi les participations admissibles restantes jusqu'à ce qu'un gagnant soit choisi.

Si, en raison d'une erreur liée au processus de participation, au tirage ou à tout autre aspect du Concours, il y a plus de participants sélectionnés que prévu dans le présent Règlement officiel, un tirage au sort sera effectué parmi toutes les réclamations de prix admissibles après la date de clôture du Concours afin d'attribuer le nombre exact de prix.

11. COMMENT UN GAGNANT POTENTIEL PEUT-IL ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT?

Avant d'être déclaré gagnant, tout gagnant potentiel doit :

- (a) répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'aptitudes mathématiques posée par les Commanditaires;
- (b) respecter le présent Règlement officiel;
- (c) signer et retourner, dans les délais impartis, un formulaire de dégageant de responsabilité et de consentement à la publicité dûment rempli (la « **Décharge de responsabilité** »), ainsi que tout autre document raisonnablement exigé. Si le gagnant potentiel est mineur, un parent ou le tuteur légal de celui-ci devra signer et retourner la Décharge de responsabilité. À titre de condition de participation au prix, les Commanditaires peuvent exiger que les invités du gagnant signent et retournent, dans les délais impartis, une Décharge de responsabilité dûment remplie, ainsi que tout autre document raisonnablement exigé. Si un invité est mineur, un parent ou le tuteur légal de cet invité devra signer et retourner ces documents au nom de l'invité mineur;
- (d) à la demande des Commanditaires et à leur seule discrétion, fournir une preuve d'identité (sous une forme acceptable pour les Commanditaires, notamment une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement et indiquant l'adresse résidentielle) pour confirmer l'admissibilité ou pour réclamer un prix; ou fournir une preuve attestant qu'il est le titulaire autorisé du compte associé à la participation sélectionnée. De plus, les Commanditaires se réservent le droit d'utiliser comme preuve d'identité la voix du participant qui aura été enregistrée au moment de sa participation.

12. QUELLES SONT LES CHANCES DE GAGNER UN PRIX?

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues.

13. COMMENT PUIS-JE RÉCLAMER UN PRIX?

Une fois qu'un gagnant potentiel est déclaré gagnant, l'attribution du prix sera coordonnée sans délai. Sauf si les Commanditaires en décident autrement, le gagnant doit prendre possession du prix en personne, selon les directives données, dans les trente (30) jours suivant la date où il a été informé qu'il peut réclamer son prix, ou dans les délais raisonnablement établis. Tout gagnant qui omet de prendre possession du prix selon les directives sera réputé avoir renoncé à son prix.

14. SI JE SUIS DÉCLARÉ GAGNANT, EST-CE QUE JE VAIS FIGURER DANS UNE PUBLICITÉ?

Si vous êtes déclaré gagnant, les Commanditaires peuvent exiger que vous figuriez dans une publicité liée au Concours ou à tout concours semblable. En acceptant un prix, vous :

- (a) accordez aux Commanditaires le droit irrévocable d'enregistrer, de photographier ou autrement de documenter votre personne, votre ressemblance, votre voix ou toute déclaration que vous effectuez à l'égard du Concours ou du prix, par tous les moyens dont ils disposent;
- (b) acceptez que tout matériel ainsi recueilli, avec vos renseignements biographiques comme votre nom ou lieu de résidence, ou votre Matériel de participation (collectivement, ce matériel est appelé le « **Matériel publicitaire** »), soit utilisé par les Commanditaires ou par leurs détenteurs de licence, successeurs ou ayants droit (collectivement, les « **Parties publicitaires** »), dans tout média, qu'il soit actuellement connu ou ultérieurement conçu, n'importe où dans le monde et pour toujours, à des fins de publicité ou de promotion dans le cadre du Concours ou de tout autre concours semblable. Toute utilisation du Matériel publicitaire peut comprendre la reproduction, la modification, l'adaptation ou la traduction de votre Matériel de participation, ou la création d'œuvres dérivées de celui-ci;
- (c) reconnaissez que les Parties publicitaires ne seront pas tenues de vous rémunérer, de vous aviser ou de demander votre permission dans le cadre de leur utilisation de tout Matériel publicitaire, sauf si la loi l'interdit; et
- (d) renoncez à tous les droits qui vous sont conférés ou pouvant autrement exister dans le cadre de toute utilisation du Matériel publicitaire par l'une des Parties publicitaires, y compris les droits moraux à l'égard du Matériel publicitaire.

15. DE QUELLE FAÇON MES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SERONT-ILS RECUEILLIS, UTILISÉS ET DIVULGUÉS?

En participant au Concours, vous consentez que Rogers collecte, utilise et divulgue vos renseignements personnels aux fins de l'administration du Concours. Vos renseignements seront utilisés conformément au présent Règlement officiel.

En participant au Concours, vous reconnaissez également que vos renseignements personnels seront communiqués à des tiers ou à des fournisseurs sélectionnés avec soin aux fins de l'administration du Concours.

Rogers traitera vos renseignements personnels conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), et, s'il y a lieu, à la Politique en matière de vie privée, laquelle peut être consultée à rogers.com/privée (la « **Politique en matière de vie privée de Rogers** »).

Vos renseignements personnels pourraient être communiqués à un tiers ou à un fournisseur selon les modalités suivantes :

- (a) aux fins de l'administration du Concours;
- (b) pour recevoir des courriels commerciaux ou d'autres communications à caractère commercial (collectivement, les « **Communications à caractère commercial** ») de la part des Commanditaires ou d'autres parties au Concours. Vous pouvez décider de ne pas recevoir de Communications à caractère commercial en tout temps;
- (c) pour coordonner la réalisation et la disposition en lien à l'attribution d'un prix en collaboration avec un fournisseur de prix; et
- (d) à toute partie intéressée, comme une entité libérée de responsabilité, si on vous a demandé de signer et de retourner une Décharge de responsabilité ou tout autre document, conformément au présent Règlement officiel.

Vos renseignements personnels seront également communiqués à des tiers, si la loi le permet ou l'exige, ou avec votre consentement.

LA DIVULGATION PAR ROGERS DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À UNE AUTRE PARTIE FERA EN SORTE QUE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SERONT ASSUJETTIS À LA POLITIQUE ET AUX PRATIQUES EN MATIÈRE DE VIE PRIVÉE DE CETTE PARTIE.

16. COMMENT LES RENONCIATAIRES LIMITENT-ILS LEUR RESPONSABILITÉ?

Les Renonciataires n'assument aucune responsabilité quant à ce qui suit :

- (a) des participations, des transmissions, des courriels, du courrier ou autres communications volés, en retard, incomplets, illisibles, inexacts, mal acheminés, perdus, brouillés, endommagés, retardés, non livrés, mutilés, altérés ou inintelligibles;
- (b) toute erreur, omission, interruption, défectuosité ou tout délai de transmission, de traitement ou de communication;
- (c) des pannes, des problèmes de fonctionnement ou des difficultés touchant du matériel informatique ou un logiciel, les téléphones, les lignes téléphoniques, les systèmes téléphoniques ou les connexions par réseau, par câble, par satellite, par serveur ou par site web;
- (d) des erreurs d'impression, des coquilles ou autres erreurs figurant dans le présent Règlement officiel ou dans toute publicité ou tout autre document lié au Concours;
- (e) toute information fausse ou inexacte, notamment si elle est diffusée par les utilisateurs d'un site web, résulte d'une falsification ou du piratage ou encore est causée par tout équipement ou programme associé au Concours ou utilisé dans le cadre de celui-ci;
- (f) des préjudices ou des dommages à tout ordinateur ou autre appareil résultant de la participation au Concours, de l'utilisation de quelque site web que ce soit ou du téléchargement de matériel associé à celui-ci;
- (g) toute personne désignée incorrectement ou par erreur comme un gagnant ou un gagnant potentiel; et/ou
- (h) toute autre erreur ou difficulté ou tout autre problème de quelque nature que ce soit, d'origine humaine, mécanique, électronique ou autre, liée de quelque façon que ce soit au Concours, notamment les erreurs, problèmes ou difficultés liés à l'administration du Concours, au traitement des participations, aux publicités du Concours, à l'annonce d'un prix ou du gagnant d'un prix, ou liés à l'annulation ou au report d'un événement quel qu'il soit.

17. QUELLES LOIS S'APPLIQUENT AU CONOURS?

Le Concours est assujéti aux lois et aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Toute tentative de nuire au bon déroulement du Concours pourrait contrevenir au Code criminel ou aux règles de droit civil. Le cas échéant, les Commanditaires se réservent le droit d'exercer des recours et de demander des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi.

18. LES COMMANDITAIRES PEUVENT-ILS ANNULER OU MODIFIER LE CONOURS?

Les Commanditaires se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre le Concours ou de modifier le présent Règlement à tout moment et pour quelque raison que ce soit.

Vous ne pouvez pas modifier le présent Règlement officiel de quelque façon que ce soit.

19. LES COMMANDITAIRES POURRAIENT-ILS DISQUALIFIER OU EXCLURE QUELQU'UN D'UN CONOURS?

Les Commanditaires se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier tout participant du Concours, ou empêcher tout participant de prendre part à un futur concours, si celui-ci a :

- (a) revendu ou tenté de revendre un prix, en totalité ou en partie;

- (b) altéré ou a tenté d'altérer, ou a miné ou a tenté de miner, le bon déroulement du Concours et/ou le Site web du concours;
- (c) donné de l'information fausse ou trompeuse;
- (d) agi de manière déloyale ou inopportune, ou dans l'intention de déranger, de malmenager, de menacer ou de harceler toute autre personne; et/ou
- (e) enfreint le présent Règlement officiel.

20. QU'ARRIVE-T-IL SI LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL EST EN CONTRADICTION AVEC D'AUTRES DOCUMENTS RELATIFS AU CONCOURS?

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre le présent Règlement officiel et les divulgations ou les déclarations faites par les Commanditaires ou figurant dans d'autres documents liés au Concours, le présent Règlement officiel a préséance.

21. QU'ARRIVE-T-IL SI UNE PARTIE DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL DEVIENT INEXÉCUTOIRE OU CESSE DE S'APPLIQUER?

Si une partie du présent Règlement officiel est inexécutoire ou inapplicable sur le plan juridique, elle sera jugée non valide; cependant, le reste du texte du Règlement officiel continuera de s'appliquer.

22. RÉSIDENTS DU QUÉBEC :

Le présent Règlement officiel a été rendu disponible en anglais après qu'une version française a été présentée aux participants.

CONTEST RULES

(the “Official Rules”)

**World Tour
(the “Contest”)**

These Official Rules govern the Contest. By participating or attempting to participate in the Contest, you will be deemed to have read, understood, and agreed to be bound by these Official Rules.

23. WHO ARE THE SPONSORS?

The Contest is sponsored and administered by Rogers Communications Inc. or one of its subsidiaries or affiliates (“**Rogers**” on behalf of the following stations: CHEZ-FM; CJRQ-FM; CJQ-FM; CKFX-FM; CIKR - FM; CITI-FM; CKMH-FM; CJRX-FM; CKYX-FM; CFGP-F (individually a “**Station**” and collectively the “**Stations**”).

Rogers and any co-sponsors of the Contest are referred to collectively or individually as the “**Sponsors**”.

This Contest is in no way sponsored, endorsed, administered by or associated with any third party social media or social networking service or site (each a “**Third Party Service**”), including but not limited to Facebook, Instagram and/or X (formerly known as Twitter). Any questions, comments or complaints regarding the Contest should be directed to Rogers and not to any Third Party Service.

24. WHO IS ELIGIBLE TO ENTER?

To be eligible to enter this Contest, an individual must:

- (d) be a legal resident of Canada who has reached the age of majority in their province or territory of residence as of the date of entry.
- (e) be legally able to travel to Birmingham, England and have any and all necessary documentation as may be required for presentation to Canadian and/or International customs and airport personnel.
- (f) If selected as the potential Winner (as defined below), be able to participate in the prize on the dates and times set out by the Sponsors.

Employees, officers, directors, agents, and representatives of the Sponsors or any of their respective parents, subsidiaries or affiliates, any prize suppliers, any and all other companies associated with the Contest, a household member of any of the individuals listed above, whether or not related or members of the immediate family (spouse, parent, child, sibling) of the individuals listed above are not eligible to enter. Individuals who have won any Station contest within the thirty (30) days preceding the start of the Contest and individuals who have won any prize valued at approximately one thousand dollars (\$1,000) or more from the Station within six (6) months of selection as a potential winner of the Contest are not eligible to enter.

25. WHEN DOES THE CONTEST START/END?

You may enter the Contest between 8:00 a.m. on May 20th 2025 and 11:59 p.m. on June 5th 2025 (the “**Entry Period**”) after which time the Contest will be closed and no other entries shall be accepted. All times referenced in these Official Rules are Eastern Time.

26. HOW DO I ENTER THE CONTEST?

No purchase is necessary to enter the Contest. Enter using the method of entry outlined below. No entries will be accepted by any other means.

Radio entry, cue to text

To enter the Contest: (i) listen to any of the Stations for the Ozzy Osbourne/Black Sabbath song of the day each weekday (Monday-Friday only) during the Entry Period for a cue to text, and (ii) within two (2) minutes of any such cue to text (the “**Entry Window**”), send the Station a message that starts with the keyword “WIN” to 762-555. Such message may be sent via a cellular telephone that is capable of two-way messaging. Your carrier’s standard text message or short code message and data rates may apply. By sending a message to the Station in accordance with these Official Rules, you agree to being put on-air by the Station.

Following the close of each Entry Window, each Station will conduct a random draw from among all eligible messages that the Station received during such Entry Window (the “**Eligible Messages**”), to select one (1) entrant to be deemed a qualifier. Non-selected messages will not carry forward to any other draw. The Station will contact such selected entrant using the information provided in the message they sent; however, in the event the Station is unable to make contact with a selected entrant for any reason within 10 minutes, the Station may disqualify such selected entrant and randomly select an alternate entrant from among remaining eligible messages received during the applicable Entry Window until the Station successfully makes contact with an eligible qualifier.

The Station’s online stream may be a delayed stream of the Station’s radio signal and may vary depending on your computer’s memory capacity and the speed of your Internet connection. For that reason, it is recommended that listeners listen to the Station in “real time” by turning on an actual radio.

27. HOW MANY TIMES MAY I ENTER THE CONTEST?

There is a limit of one entry per person per Entry Window per Station.

In the case of multiple entries into a contest with defined entry limitations, only the first eligible entry will be considered.

28. COULD MY ENTRY BE REFUSED OR REJECTED?

Entries may be subject to verification by the Sponsors at any time. Your entry could be refused or rejected if:

- (e) you attempt to enter the Contest in a fashion not authorized by these Official Rules;
- (f) your entry contains false or misleading information, or is late, falsified, illegible, damaged or incomplete or otherwise irregular;
- (g) your entry is submitted using robotic, automated, programmed, or other illicit means; or
- (h) your entry is not in compliance with these Official Rules.

The Sponsors reserve the right to refuse any entry for any other reason as they may determine.

29. WHAT ARE THE CONDITIONS OF ENTRY?

By entering the Contest:

- (g) you agree to be bound by these Official Rules and by the decisions of the Sponsors, which decisions are final, binding and conclusive;
- (h) you represent and warrant that: (i) your entry, including any material comprising your entry (e.g. name, user name, profile picture, voice recording etc., as applicable) and any material submitted with your

entry (e.g. photograph, video, written submission, or other form of submission, as applicable) (all such material, collectively, the “**Entry Material**”) is original to you, (ii) you have all necessary rights in and to your Entry Material to enter the Contest, including the consent of any third parties whose personal information is included in your Entry Material, and (iii) your Entry Material does not contain, depict, include or involve content that is, or could reasonably be considered to be, inappropriate, unsuitable or offensive, as determined by the Sponsors;

- (i) you understand and agree that your entry, including your Entry Material, will not be returned to you and may be moderated or edited by Rogers as it deems appropriate;
- (j) you grant to the Sponsors the irrevocable right to use your Entry Material in any media worldwide and for any purpose related to the Contest (or any similar contest), including the right to use, reproduce, modify, adapt, translate, or create derivative works from, your Entry Material without notification, compensation or additional consideration to you;
- (k) you waive all claims of moral rights in any use of your Entry Material by Rogers pursuant to the rights granted in these Official Rules;
- (l) you waive and forever discharge the Sponsors, their respective parents, affiliates, and subsidiaries, any other companies associated with the Contest, and all of their respective directors, officers, employees, agents, representatives, licensees, successors and assigns, as well as any Third Party Services, (collectively, the “**Releasees**”), and agree to indemnify and hold harmless each of the Releasees, from and against any and all claims, damages or liability, including any costs or losses related to personal injury, death, damage to or loss or destruction of property, arising out of, or in any way related to, (i) your participation in the Contest, (ii) the awarding, receipt, possession, use or misuse of any prize, in whole or in part, including participating in travel or any activity related to the prize, (iii) the use of any Entry Material or Publicity Material (defined below) in accordance with the rights granted in these Official Rules, or (iv) any breach of these Official Rules.

30. WHAT ARE THE CONTEST PRIZES?

There is one (1) trip prize available to be won in the Contest (Each a “**Trip Prize**”), consisting of:

- Round-trip economy air transportation for the winner and one (1) guest (collectively, the “**Travellers**”) from the international airport within Canada closest to the winner’s residence (as determined by the Sponsors) to (the “**Destination**”) from July 3 to July 7, 2025.
- One (1) hotel room (standard room, based on double occupancy) for five nights in or around the Destination at a hotel to be selected by the Sponsors;
- Two (2) tickets to see the Black Sabbath – July 5th, 2025, at Villa Park Birmingham, Birmingham, England

Trip Prize is valued at approximately twelve thousand dollars (CDN \$12,000). Actual value may vary based on prize particulars, including but not limited to the departure city. The following terms and conditions apply to any Trip Prize awarded in this Contest:

- (i) The winner may be required to reserve the Trip Prize, or complete travel, by a particular date, as advised by the Sponsors. The Trip Prize is not eligible for frequent flyer miles. All bookings and/or reservations are subject to availability at the time of booking. Once reservations are made, they cannot be changed, unless otherwise determined by the Sponsors or prize suppliers.
- (j) Each Traveller must have reached the age of majority in his or her province or territory of residence, unless accompanied by a parent or legal guardian.
- (k) Traveller may be required to present a valid major credit card upon check-in at the destination to cover any expenses above and beyond the standard room charge.
- (l) If the winner elects to travel with a fewer number of guests than the number of guests provided in the prize description above, no additional compensation will be awarded under any circumstances.
- (m) Tickets are subject to certain terms and conditions as specified by issuers. Blackout dates may apply (as advised by the Sponsors).

- (n) The Travellers are responsible for: transportation to and from originating airport; travel and medical insurance; travel documentation; any and all applicable taxes; and any additional expenses not included in the prize.
- (o) The Releasees are not responsible for any cancellations, alterations, delays, diversions or other changes to the trip itinerary, any costs or expenses incurred as a result of any changes to the trip itinerary, or any damages, loss or liability in the event any Traveller is denied the ability to travel, whether due to airport restrictions or otherwise.
- (p) The Sponsors and prize suppliers have the right to disqualify or remove any Traveller from any activity at any time if they are at any point uncooperative, disruptive, abusive, unobservant of applicable rules, laws or regulations, or likely to cause or has caused damage to person, property, or the reputation of the Sponsors or prize suppliers.

31. ARE THERE ANY PRIZE CONDITIONS?

All prize particulars will be determined by the Sponsors in their sole discretion. In addition to any prize conditions provided elsewhere in these Official Rules, any prize awarded in the Contest is subject to the following conditions:

- (f) Except for gift cards, vouchers or cash prizes, the prize value in these Official Rules is approximate only. You will not be compensated if actual prize value is lower than the value quoted in these Official Rules;
- (g) The Sponsors reserve the right, in their sole discretion, to substitute a prize, in whole or in part, with a prize or prize component of equal or greater value if the prize or any component thereof cannot be awarded for any reason.
- (h) In the event Black Sabbath is unable to attend the concert for any reason whatsoever, or the concert is cancelled for any reason whatsoever, that portion of the prize shall be deemed fulfilled and will not be substituted, except in the sole discretion of the Sponsors;
- (i) The prize must be accepted as awarded and may not be transferred or resold, unless otherwise determined by the Sponsors. The prize may not be exactly as advertised. The prize is provided “as is” without representation or warranty of any kind by the Sponsors; and
- (j) Any unused portion of the prize, including Trip Prizes, once awarded, will be deemed forfeited. A prize will not be replaced if lost, destroyed, mutilated or stolen or in the case of a Trip Prize, will not be replaced if not taken for any reason.

32. HOW WILL THE POTENTIAL WINNER(S) BE SELECTED?

On June 6th, 2025, at approximately 8:00 a.m., Rogers will conduct (i) one random draw from qualifiers confirmed by the ROCK Stations to select one potential winner. The potential winners will be notified using the information provided at the time of entry.

In the event a potential winner does not respond to such notification within the first call, declines a prize for any reason, or does not meet the requirements set forth in these Official Rules, as determined by the Sponsors in their sole discretion, the potential winner will be disqualified and, an alternate potential winner may be randomly selected from among remaining eligible entries until a winner is chosen.

If, as a result of an error relating to the entry process, drawing or any other aspect of the Contest, there are more selected entrants than contemplated in these Official Rules, there will be a random draw amongst all eligible prize claimants after the Contest’s closing date to award the correct number of prizes.

33. HOW CAN A POTENTIAL WINNER BECOME A WINNER?

Before being declared a winner, a potential winner must:

- (e) correctly answer, without assistance, a time-limited, mathematical skill-testing question to be administered by the Sponsors;

- (f) be in compliance with these Official Rules;
- (g) sign and return, within any designated time period, a release of liability and consent to publicity form (the “**Release Form**”) and any other documentation as reasonably required. If the potential winner is a minor, their parent or legal guardian must sign and return the Release Form. The Sponsors may require winner’s guest(s) to sign and return, within any designated time period, a Release Form and any other documentation as reasonably required, as a pre-condition to participation in the prize. In the event any guest is a minor, the parent or legal guardian of the guest will be required to sign and return such paperwork on behalf of the minor guest; and
- (h) at the request and in the sole discretion of the Sponsors, provide proof of identity (in a form acceptable to the Sponsors, including but not limited to, a government-issued photo ID with home address) to confirm eligibility or to claim a prize, or provide proof that they are the authorized account holder of any account associated with the selected entry. In addition, the Sponsors reserve the right to use entrant’s voice recording taken at the time of entry as proof of identity.

34. WHAT ARE THE ODDS OF WINNING A PRIZE?

The odds of winning depend on the number of eligible entries received.

35. HOW DO I CLAIM A PRIZE?

Once a potential winner is confirmed as a winner, prize distribution will be promptly coordinated. Except as otherwise indicated by the Sponsors, a winner must personally take delivery of the prize as instructed within thirty (30) days of being notified that such prize is available or within such other time period as may reasonably be advised. If a winner fails to take delivery of the prize as instructed, the prize will be deemed forfeited.

36. WILL I APPEAR IN ANY PUBLICITY IF I AM A WINNER?

If you are a winner, the Sponsors may require you to appear in publicity related to the Contest or to any similar contest. By accepting a prize you:

- (e) grant to the Sponsors the irrevocable right to record, photograph or otherwise capture or document you, your likeness, your voice, or any statements you make regarding the Contest or the prize, by any available means;
- (f) agree that any such captured material, together with your biographical information, such as name or place of residence, or your Entry Material (collectively, all such materials, the “**Publicity Material**”) may be used by the Sponsors or their licensees, successors, or assigns (collectively, the “**Publicity Parties**”) in any media, whether now known or later devised, worldwide and in perpetuity, for advertising or promotional purposes related to the Contest or any similar contest. Any such use of the Publicity Material may include the reproduction, modification, adaptation, translation or creation of derivative works from your Entry Material;
- (g) acknowledge that the Publicity Parties shall not be required to compensate you, notify you, or request your permission in connection with their use of any Publicity Material, unless otherwise prohibited by law; and
- (h) waive any rights that you may have or that may otherwise exist in connection with any use of the Publicity Material by any of the Publicity Parties, including any moral rights in any such Publicity Material.

37. HOW WILL MY PERSONAL INFORMATION BE COLLECTED, USED AND DISCLOSED?

By entering the Contest, you consent to Rogers’ collection, use and disclosure of your personal information for purposes of administering the Contest. Your personal information will be used in accordance with these Official Rules.

By entering the Contest, you also acknowledge that your personal information will be shared with carefully selected third parties or vendors for the purpose of administering the Contest.

Rogers will handle your personal information in accordance with the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* (PIPEDA), and where applicable, the Privacy Policy, available at www.rogers.com/support/privacy (the "**Rogers Privacy Policy**").

Your personal information will be shared with a third party or vendor in the following circumstances:

- (e) for the purpose of administering the Contest;
- (f) to receive commercial emails or other communications of a commercial nature (collectively, "**Commercial Communications**") from the Sponsors or other parties. You may opt out of receiving Commercial Communications at any time;
- (g) to coordinate the fulfillment or provision of the prize with a prize supplier; and
- (h) to any interested party, such as an entity who is released from liability, if you have been asked to sign and return a Release Form or other documentation in accordance with these Official Rules.

Your personal information will also be shared with third parties if permitted or required by law, or with your consent.

ROGERS' DISCLOSURE OF YOUR PERSONAL INFORMATION TO ANOTHER PARTY WILL CAUSE YOUR PERSONAL INFORMATION TO BE SUBJECT TO THAT PARTY'S PRIVACY POLICY AND PRACTICES.

38. HOW DO THE RELEASEES LIMIT THEIR LIABILITY?

The Releasees assume no liability for the following:

- (i) stolen, late, incomplete, illegible, inaccurate, misdirected, lost, misrouted, scrambled, damaged, delayed, undelivered, mutilated, jumbled, or garbled entries, transmissions, email, mail, or other communications;
- (j) any error, omission, interruption, defect or delay in transmission, processing, or communication;
- (k) failures or malfunctions of, or difficulties with, computer hardware or software, telephones, telephone lines, telephone systems, or network, cable, satellite, server, or website connections;
- (l) printing, typographical, or other errors appearing within these Official Rules, in any Contest-related advertisements, or in Contest-related materials;
- (m) incorrect or inaccurate information, including where caused by website users, tampering, hacking, or by any equipment or programming associated or used in connection with the Contest;
- (n) injury or damage to any computer or other device resulting from or otherwise related to participation in the Contest, the use of any website, or the downloading or accessing of any materials;
- (o) anyone being incorrectly or mistakenly identified as a winner or potential winner; and/or
- (p) any other errors, problems or difficulties of any kind, whether human, mechanical, electronic, or otherwise, relating in any way to the Contest, including those errors, problems or difficulties that may relate to the administration of the Contest, the processing of entries, the advertising of the Contest, the announcement of any prize or prize winner, or the cancellation or postponement of any event.

39. WHAT LAWS APPLY TO THE CONTEST?

The Contest is subject to applicable federal, provincial and municipal laws and regulations. Any attempt to undermine the legitimate operation of the Contest may be a violation of criminal or civil laws. Should any such attempt be made, the Sponsors reserve the right to seek remedies and damages to the fullest extent permitted by law.

40. CAN THE SPONSORS CANCEL OR AMEND THE CONTEST?

The Sponsors reserve the right, in their sole discretion, to cancel, modify, or suspend the Contest or amend these Official Rules at any time, for any reason whatsoever.

You may not amend these Official Rules in any way.

41. COULD THE SPONSORS DISQUALIFY OR BAN SOMEONE FROM A CONTEST?

The Sponsors reserve the right, in their sole discretion, to disqualify any entrant from the Contest, or prevent any entrant from future participation in a contest, that has:

- (f) resold or attempted to resell a prize, in whole or in part;
- (g) tampered with or attempted to tamper with, or undermined or attempted to undermine, the legitimate operation of the Contest and/or the Contest Website;
- (h) provided false or misleading information;
- (i) acted in an unsportsmanlike or disruptive manner, or with the intent to annoy, abuse, threaten or harass any person; and/or
- (j) otherwise violated these Official Rules.

42. WHAT HAPPENS IF THESE OFFICIAL RULES CONTRADICT OTHER CONTEST MATERIALS?

In the event of any discrepancy or inconsistency between these Official Rules and disclosures or statements made by the Sponsors or appearing in other Contest-related materials, these Official Rules shall govern.

43. WHAT HAPPENS IF PART OF THESE OFFICIAL RULES BECOMES UNENFORCEABLE OR DOES NOT APPLY?

If any part of these Official Rules is legally unenforceable or inapplicable, then that part will be deemed invalid; however, the remainder of these Official Rules will otherwise continue to be legally binding.

44. FOR RESIDENTS OF QUEBEC:

These Official rules have been made available in English after a French version thereof has been presented to entrants.